



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Monuments historiques : Champagne-Ardenne

Question écrite n° 58890

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur le problème auquel se trouve confrontée la conservation régionale des monuments historiques de Champagne-Ardenne. En raison du manque de personnel, la cellule « travaux et marches » ne sera plus, à compter du 15 juin 1992, capable d'assurer pleinement ses tâches. En effet, le vérificateur des bâtiments de France en poste actuellement sera mute le 15 juin et ne serait pas remplacé, aucun nouveau fonctionnaire ne voulant venir en poste à Chalons. La personne chargée de l'intérim part à la retraite à la fin de l'année. Il lui demande, en conséquence, de tout mettre en œuvre pour qu'une direction régionale, qui a fait preuve de ses compétences dans l'utilisation de ses crédits, ait la possibilité de fonctionner normalement.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation de la conservation régionale des monuments historiques de Champagne-Ardenne est suivie de très près par l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale et de la culture. Compte tenu du calendrier arrêté pour les concours de recrutement des agents relevant des cellules « travaux et marches », deux remplacements sont prévus à la fin de l'année 1992 (pour un adjoint technique) et au début de l'année 1993 (pour un vérificateur des bâtiments de France). Parallèlement, un recrutement sous contrat de courte durée a été proposé au Conservateur régional, de sorte qu'un premier renfort est fermement envisagé à compter du 1er juillet ou du 1er août prochain. L'honorable parlementaire peut ainsi constater que la situation particulière de ce service, loin d'être négligée, fait l'objet de toute l'attention nécessaire, de sorte que l'on peut escompter une remise à niveau de ses effectifs avant six mois.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58890

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2635